



Ordre du jour du conseil communautaire du jeudi 24 septembre 2020 à 20h00 - salle des fêtes de Rozoy sur Serre

PRESENTS :

Délégués titulaires : DUFOURG Nicolas, JACQUES Mickaël, PAGNON Jean-François, DIDIER Alain, NAVEAU Yannick, BERNARD Valérie, LUCE Fabrice, GARD Laurent, GUILMART Faustin, APPERT Martin, QUEILLE Gilles, WATTIER Gérard, LATOUR Alain, BIENAIME Corinne, BART Nicole, GERLOT Mickaël, VAN DEN HENDE David, HALLE Eric, POTARD Jean-Michel, HENNEQUIN Thomas (Pouvoir de DEBRUMETZ Pascale), HEDIART Bernadette, TRIQUENAUX José, FAYARD Joël, TELLIER Michel, LECLERCQ Hervé, MONARQUE Thérèse, CHRETIEN Isabelle, LORIETTE Monique, FLUCHER José, COLOMBE Anne-Sophie, FRICOTEAUX Nicolas, FRERE Marie-Noëlle, BOULANDE Xavier, LABROCHE Guy, VAN RUYMBECKE Edmond,

Délégués suppléants présents : ELOIRE Sébastien, Alain CHARLIER, Francine LETURQUE,

ABSENTS EXCUSÉS :

DIDIER Pierre, DEBRUMETZ Pascale (pouvoir à Thomas HENNEQUIN), CARLIER Adeline, TRAMUT Véronique, BURY HANON Céline, LEMAIRE Michel, BERTRAND Thérèse, PAPIN Philippe, Claude LEFEVRE,

Ordre du jour :

- Approbation du rapport d'activité 2019 du service déchet,
- Exonération de la TEOM pour l'année 2021,
- Attribution du marché 20-06 « fourniture et distribution du matériel de pré-collecte pour la mise en place d'une tarification incitative et création du fichier usagers »,
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services d'Assainissement Collectif et Non Collectif, année 2019,
- Approbation du contrat de rayonnement touristique de l'Avesnois et de la Thiérache,
- Mise en place du dispositif d'aides directes aux entreprises,
- Validation de la convention Territoire d'Industrie (METS),
- Délégation au président du Droit de Prémption Urbain,
- Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité,
- Désignation des représentants au sein des instances du CNAS (comité national d'actions sociales),
- Paiement de congés payés à un agent titulaire radié des cadres.
- Décisions modificatives
- Composition de la CIID
- Demande de subventions API pour mise en place d'une vidéosurveillance des bâtiments intercommunaux

Le conseil communautaire débute sa séance par un hommage suivi d'une minute de silence en mémoire à Mr Jean LECUYER, ancien maire de Lislet et conseiller communautaire qui nous a quitté.

Mr Hervé LECLERCQ remercie les élus communautaires ainsi que le personnel de la CCPT pour leur soutien et leurs marques de sympathie à l'occasion du décès de M. Lecuyer, son beau-père.

Informations préalables du président :

- Composition COPIL Service Public Itinérant (SPI) : dans le cadre de la labellisation du SPI en Espace France Service (en principe, retour vers le 28/09, repoussé à 2 reprises à cause des sénatoriales), il est nécessaire de créer un comité de pilotage dont le rôle sera de suivre le fonctionnement du SPI, évaluer l'expérimentation, apporter les modifications si besoin, dialoguer avec les partenaires institutionnels... Ces partenaires font partis du COPIL, les VP proposent de désigner quatre élus, en plus du président et du VP en charge, Xavier BOULANDE. Le copil se réunira environ 2 fois par an.
Sont désignés : Valérie BERNARD, Isabelle CHRETIEN, Francine LETURQUE et Marie-Noël FRERE.
- Désignation des représentants au sein du comité leader du PETR : Ce comité est composé à part égale d'élus et de personnes de la société civile, il se rassemble en moyenne 1 fois par trimestre, en fonction du nombre de dossiers déposés et à étudier. Il auditionne les porteurs de projets qui sollicitent les fonds leader, en général, audition des candidats le matin et l'après-midi, échange au sein du comité pour valider ou non les dossiers. Les propositions du comité leader sont ensuite étudiées par le conseil régional, gestionnaire des fonds leader. 2 titulaires sont désignés :
Sont désignés membres titulaires : Gilles Queille et Michel Tellier
Sont désignés membres suppléants : Xavier Boulande et Faustin Guilmar
- Droit de chasse sur propriétés intercommunales : rappel du contexte : demande de Hervé Blanche pour chasser les parcelles de la future déchetterie de Montcornet et quelques parcelles jouxtant le Val de Serre. Le président rappelle que les travaux de la future déchetterie seront lancés courant 2021. Mr TRIQUENEAUX précise qu'une partie de ces parcelles appartiennent encore à la commune de Montcornet et M. Blanche n'a pas fait de demande auprès de la commune. Mme Bienaimé, Mr Dufourg et M. Gard signalent que les chasseurs souhaitent une « réserve » autour du Val de Serre et non un droit de chasse. Après vote, le droit de chasse est refusé pour ces parcelles (27 voix contre, 6 voix pour et 6 abstentions).
Par contre, le droit de chasse est maintenu sur la ZAC du Grand Hôtel au profit de la société de chasse de Rozoy pour leur plan de chasse 2020-2022, car aucun aménagement n'est prévu sur ces parcelles à court ou moyen terme, et le CCAS, ancien propriétaire des parcelles concernées, avait donné un accord écrit à la société de chasse et n'a pas notifié le changement de propriétaire. Après 2022, la question sera de nouveau soumise au vote. Par contre, s'il y avait un projet d'installation d'entreprise sur ces parcelles avant 2022, cet accord serait immédiatement dénoncé. Il y va du développement économique de notre territoire.
- Formation des élus : Le contact est pris avec 2 sociétés pour la formation des élus en début d'année 2021 (délai de 2 mois entre l'accord de la CCPT et la formation pour demande financement Caisse des Dépôt et Consignations). S'oriente davantage vers la société FMP formation et conseil (Paris), formation sur une grosse demi-journée le samedi. Proposition de la société : relations institutionnelles communes/EPCI, gestion de services communs/mutualisation, la place des élus dans le bloc communal, la définition de l'intérêt communautaire....
- Le président explique que les commissions ont été modifiées pour en réduire le nombre, elles ont donc un objet plus large, libre à chacun d'assister ou non à ladite commission en fonction de l'ordre du jour. Le président énonce la liste des commissions nouvelles :
 - Déchets / développement durable - présidée par Monique Loriette
 - Eau et assainissement (petit cycle de l'eau) - présidée par David Van den Hende
 - Eau et biodiversité (grand cycle de l'eau) - présidée par David Van den Hende
 - Actions sociales, services à la population - présidée par Xavier Boulande

- Aménagement du territoire (habitat, numérique, urbanisme, voirie, sécurité) - présidée par Thomas Hennequin
- Développement économique / Finances / Fiscalité - présidée par JF Pagnon
- Tourisme, animation, culture - présidée par Gilles Queille
- Travaux - présidée par David Van den Hende

Les personnes déjà inscrites ont été réparties dans ces nouvelles commissions, il est encore possible de s'inscrire. Le président informe que certaines communes ne font partie d'aucune commission, il souhaite que chaque commune puisse être représentée.

De plus, Monsieur le Président souhaite que la liste des commissions soit communiquée aux conseillers municipaux des communes membres. Certaines personnes « ressources » autre que les élus peuvent rejoindre ces commissions.

Au présent compte rendu, sera annexé le tableau des dites commissions avec les personnes déjà inscrites

- Horaires des conseils communautaires : suite à plusieurs demandes d'élus, M. PAGNON propose de modifier l'horaire des conseils communautaires et de les débiter à 19h au lieu de 20h. Cette proposition est validée.
- M. PAGNON informe qu'un groupe de travail étudie actuellement la modification du projet de construction de la déchetterie de Montcornet, l'objectif étant de réduire fortement le coût prévisionnel des travaux. Une réunion a été organisée le 17/09 avec le maître d'œuvre, les techniciens et quelques élus. M. Appert remercie le président pour la démarche et apprécie d'avoir pu participer à ce travail de révision du projet, réunion constructive et ouverte selon lui. Sur demande de M. POTARD il est précisé qu'un système de vidéo-surveillance est prévu sur site, dans un des lots du marché de travaux. Sur demande de M. HALLE, le président précise que les postes de dépenses revus à la baisse seraient vraisemblablement la voirie lourde, le projet sera présenté lors du prochain conseil.
- M. PAGNON annonce qu'une réunion avec Madame la Sous-Préfète est prévue le jeudi 1^{er} octobre 2020 à 17h30 à la salle des fêtes de Rozoy sur Serre afin de présenter le plan de relance. La présence des élus est plus qu'indispensable en ces temps difficiles. Elle profitera de l'occasion pour faire un rappel du PACTE et du CTES, car de nombreux nouveaux élus ne connaissent pas ces politiques contractuelles.
- Informations des élus sur l'actualité : le président informe qu'Estelle enverra chaque semaine, voire tous les 15 jours, un récapitulatif des dossiers en cours afin d'avoir une meilleure communication entre les élus et les agents CCPT. Ce travail est long et fastidieux au départ car chaque dossier doit être expliqué, mais au fur et à mesure des semaines, le document sera plus court. Mme BERNARD demande un listing des acronymes et sigles utilisés. Monsieur le Président précise que ces rapports peuvent être transmis aux membres des conseils municipaux sans réserve. Il est important que chaque élu du territoire ait une vision de l'activité de la CCPT.

Présentation du rapport d'activités du service déchet par Sandra POCHAT

De nombreuses remarques sont émises pendant l'exposé, et de nombreuses questions surtout sur la tarification incitative (TI). La présentation power point du rapport sera annexée au présent compte-rendu.

Sur demande de Mme CHRETIEN, il est précisé que la quantité de bornes à verre variera d'une commune à l'autre, 45 sont prévues pour l'ensemble du territoire, soit environ 1 borne par tranche de 200 habitants. Certains hameaux seront équipés. Certaines communes souhaiteraient en avoir plus quitte à les prendre en charge financièrement, la question n'est pas tranchée mais attention au vidage ultérieurement, et les nuisances occasionnées par ces bornes si trop proches des habitations. Les maires ont déjà été sollicités pour faire remonter leurs besoins. (Un recensement des besoins sera fait auprès des maires très rapidement), Ce travail de recensement va se poursuivre

et sera surtout étudié l'emplacement de ces bornes dans les villages, en fonction de la volonté du maire et des nuisances engendrées. Mme CHRETIEN craint que les personnes âgées soient défavorisées car ne perçoivent pas la communication et continuent à sortir leur conteneur OM toutes les semaines. Sandra Pochat précise qu'un agent fera du porte à porte pour expliquer la démarche. Il y aura également la période de facturation à blanc à partir du 1^{er} mars 2021, elle permettra de voir certaines incohérences dans le nombre de levées.

M. APPERT regrette qu'il n'y ait pas plus d'informations sur les prix qui seront pratiqués après le passage en TI, Sandra explique que ce travail sera à faire en commission, une fois la distribution des bacs réalisée, afin d'avoir les quantités exactes de chaque type de bacs (3 tailles), et la composition des foyers (dont le relevé sera fait par le prestataire de distribution via des questionnaires en porte à porte). Il en est de même pour la part d'incitatif dans le coût global de la TEOM, elle sera comprise entre 10 et 45%, mais non fixée à ce jour.

M. GUILMART s'interroge sur l'opportunité de créer dans certains villages des composteurs collectifs. Sandra répond qu'il est possible d'installer un composteur collectif dans une commune. Il faudrait d'abord connaître le nombre de foyers intéressés afin de pouvoir dimensionner le composteur. M. Guimart regrette également que les efforts soient toujours au niveau des territoires ruraux et pas au niveau des gros producteurs de déchets, notamment les industriels, qui devraient diminuer les emballages. Selon Sandra, l'un n'empêche pas l'autre, les industriels sont fortement sollicités avec plus ou moins de succès, mais l'objectif premier pour la CCPT doit avant tout être la réduction des quantités de déchets pour diminuer le coût inhérent à leur traitement. En effet, la TGAP sur l'enfouissement et l'incinération va très fortement augmenter donc si on ne diminue pas le coût du service et la quantité de déchets produits, les coûts du service vont s'envoler, et donc la TEOM.

Plusieurs élus s'inquiètent des augmentations du nombre de dépôts sauvages, et des incinérations. Selon Sandra, sur différents territoires étudiés qui sont passés en TI, effectivement, dans un premier temps, leur nombre a augmenté, mais ces phénomènes ont vite été maîtrisés, par une bonne communication, un rappel de la réglementation et des sanctions encourues et une recherche des auteurs des dépôts sauvages. En sachant qu'en général, les apports en déchetterie augmentent.

Sur demande de M. Appert, Sandra précise que la part de pourcentage d'incitatif dans la TEOM n'est pas encore définie, selon la loi, elle doit être comprise entre 10 et 45% de la TEOM. Cette proportion pourra être augmentée progressivement chaque année. Il est difficile aujourd'hui de dire si les habitants paieront plus ou moins de taxe, ce qui est sûr, c'est que s'ils produisent moins de déchets, ils paieront moins ; à l'inverse, s'ils sortent leurs déchets pour une collecte chaque semaine, ils paieront plus. Sandra rappelle que l'objectif premier est de diminuer la quantité de déchets produits, nous sommes au-dessus des objectifs nationaux en terme de production de déchets.

M. Appert considère que c'est une régression. Sandra explique que la mise en place d'une tarification incitative est encouragée par la réglementation. La loi de transition énergétique fixe des objectifs de déploiement de la tarification incitative. L'ADEME nous apporte son soutien financier sur ce projet, ainsi que le département et l'Etat, ce qui montre bien que les différents organismes nous encouragent à aller dans cette direction. Sur d'autres projets également, tels que le projet de construction de la déchetterie de Montcornet, c'est notre engagement à mettre en place une tarification incitative qui nous a permis d'obtenir la subvention du conseil départemental. Il faut également prendre en considération que la taxe actuelle est très injuste. Elle dépend actuellement uniquement de la base locative du logement. Chaque année, de nombreuses personnes contactent la communauté de communes car elles ne comprennent pas pourquoi elles paient une TEOM alors qu'elles sortent peu ou pas de poubelles (logement vide, garage...). D'autres nous demandent pourquoi elles paient plus cher que leurs voisins alors qu'elles sortent moins de poubelles. En intégrant une part incitative dans la TEOM cela permettra d'instaurer une taxe plus juste. M. Appert estime que cela sera toujours injuste puisqu'une part dépendra toujours du foncier.

Suite à certaines inquiétudes il est rappelé que le système choisi est à la levée. Il n'y aura pas de pesée des bacs (qui peuvent poser soucis en cas de pesée par les habitants de leurs poubelles, pesée qui seraient différentes des données transmises par le prestataire de collecte, et amener des conflits et contestations sur l'imposition). Même si la pratique de mettre sa poubelle dans celle du voisin n'est bien sûr pas encouragée, celui-ci ne serait pas

pénalisé puisque dans tous les cas une levée serait comptabilisée. Sandra précise que des systèmes avec cadenas seront proposés dans certains cas, mais c'est encore à l'étude car contraignant pour l'utilisateur.

Sur demande de Mme Colombé, Sandra explique le dispositif qui sera mis en place pour les habitats collectifs. Dans les habitats collectifs avec peu de logements et une place de stockage suffisante, des bacs individuels avec verrous seront fournis à chaque foyer. Pour les habitats collectifs où il n'y a pas suffisamment de places pour stocker l'ensemble des bacs, des bacs de regroupement avec tambours d'identification seront mis en place. Les foyers seront dotés d'un badge, qu'ils utiliseront pour ouvrir le tambour et déposer leur sac poubelle. Les dépôts de sacs seront comptabilisés de la même façon que les levées de bacs.

Il est précisé que la distribution des bacs pucés débutera en fin d'année, après un travail de collecte de données auprès des services fiscaux, et un travail de terrain réalisé par un prestataire, en porte à porte. Le dispositif doit être opérationnel pour l'expérimentation en facturation à blanc en mars 2021.

Présentation du rapport d'activités du service assainissement par Luc GIRARDOT : par manque de temps, le rapport sera présenté lors du prochain conseil communautaire, il est toutefois soumis au vote.

Délibération n°1 : Approbation du rapport d'activités 2019 du service déchet

Le président rappelle que, chaque année, la communauté de communes doit, conformément à la réglementation, rédiger un rapport annuel du service Déchets intégrant les différents indicateurs techniques et financiers du service. Celui-ci comprend un descriptif de

- La collecte en porte à porte des recyclables, du verre et des ordures ménagères (triflux), et apport volontaire pour le verre
- Le tri et le traitement pour ces différents déchets
- Les déchetteries
- Les actions de prévention des déchets
- Les coûts des différents postes de dépenses, et les recettes de valorisation

Un exemplaire de ce rapport sera transmis aux communes adhérentes par voie dématérialisée.

Après l'exposé de Sandra Pochat et les nombreux échanges, la délibération est votée à l'unanimité

Délibération n°2 : Exonération TEOM 2021

Par délibération en date du 25 juin 1998, la communauté de communes des Portes de la Thiérache a décidé, conformément aux dispositions de l'article 1609bis du Code Général des Impôts, de l'institution d'une TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Conformément à l'article 1521.III du Code Général des Impôts, la communauté de communes des Portes de la Thiérache exonère annuellement du paiement de la TEOM les locaux industriels ou commerciaux finançant la collecte et le traitement de leurs déchets ménagers par le biais d'un contrat conclu avec un prestataire privé.

Il est proposé au conseil communautaire d'exonérer du paiement de la TEOM pour l'année 2021 :

- Les locaux commerciaux situés à Rozoy-sur-Serre, parcelle ZT 87 (INTERMARCHE)
- Les locaux commerciaux situés à Rozoy-sur-Serre, parcelle ZT 90 (BRICOMARCHE)
- Les locaux commerciaux situés à Lislet, parcelle ZK 60 (CARREFOUR MARKET)

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n°3 : Signature du marché 20-06 Fourniture Tarification Incitative

Le président rappelle qu'une consultation a été engagée sous forme d'appel d'offres ouvert afin de sélectionner un prestataire pour la fourniture et distribution du matériel de pré-collecte pour la mise en place d'une tarification incitative et création du fichier usagers.

Les prestations demandées se décomposent de la façon suivante :

- Prestations à bons de commande sur 4 ans (en tranche ferme) :
 - o la fourniture des éléments suivants :
 - Bacs roulants 2 roues : 120 l, 180 l, 240 l,
 - Bacs roulants 4 roues : 660 l.
 - Mise en place de bacs de regroupement avec tambours d'identification pour les habitats collectifs
 - o la livraison des éléments commandés par la collectivité à un endroit spécifique localisé sur la collectivité,
- Prestations de mise en place sur 3 mois (en option) :
 - o le montage des bacs, la distribution des bacs ou des clés/badges aux usagers ainsi que les éléments de communication édités par la collectivité,
 - o la création du fichier usagers,
 - o l'initialisation des puces avec les éléments issus du fichier des usagers.

Suite à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 31 août 2020, a attribué le marché à l'entreprise CREAMER pour un montant total de 252 990,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n°4 : Adoption du rapport annuel sur le prix et la Qualité des Services d'Assainissement Collectif et Non Collectif, année 2019

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Ce rapport sera transmis sous forme dématérialisée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif des Portes de la Thiérache pour l'année 2019,

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n°5 : Approbation du contrat de rayonnement touristique (CRT) de l'Avesnois et de la Thiérache en vue de sa signature avec la Région Hauts-de-France

Gilles Queille rappelle que le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (au titre de la Destination Avesnois) et le PETR du Pays de Thiérache, ont chacun répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Région Hauts-de-France concernant les Contrats de rayonnement touristique.

La Région Hauts-de-France leur a répondu favorablement en les invitant à ne signer qu'un seul et même Contrat de rayonnement touristique à l'échelle de l'Avesnois et de la Thiérache, comme le suggère le Pacte Sambre Avesnois Thiérache. Il est entendu, toutefois, que cette coopération n'entraîne pas la fusion des 2 destinations.

Présentation du projet

Sous convention de partenariat entre les deux collectivités que représentent le PNR de l'Avesnois et le PETR du Pays de Thiérache, le travail engagé dans ce Contrat de Rayonnement Touristique propose un axe principal autour d'enjeux partagés, tout en respectant les stratégies propres des deux destinations :

Un dénominateur commun entre l'Avesnois et la Thiérache a rapidement été dégagé par l'ensemble des acteurs : l'itinérance douce, au service du territoire pour la découverte des patrimoines (historiques, culturels et gastronomiques).

Cette orientation pourrait à terme se structurer autour d'une grande boucle Avesnois Thiérache reliant Maubeuge à Guise par la Réouverture de la Sambre, de Guise à Hirson par l'EV3, puis d'Hirson vers Maubeuge par l'actuelle Voie verte de l'Avesnois EV3 en cours de réhabilitation.

Afin de proposer une dynamique sur ce vaste territoire il s'agira de conforter, développer, qualifier et mettre en réseau l'offre touristique en adéquation avec l'attente clientèle, en s'appuyant en particulier sur les structures majeures du territoire que sont les musées et sites départementaux, et en créant une route du patrimoine et des églises fortifiées rayonnant jusque dans le sud du territoire.

La mise en œuvre de cette stratégie pourra se décliner comme telle :

- conforter et valoriser la mobilité douce par un réseau d'équipements associés au bien-être en misant sur les euro vélos routes et grands axes itinérants,
- s'assurer du développement qualitatif de l'offre touristique marquée par des produits expérientiels.

Les offres se développent à destination des clientèles suivantes :

- Conforter les destinations auprès des familles des Hauts-de-France, en recherche d'escapade en milieu naturel
- Appréhender la clientèle belge et néerlandaise en répondant à leur demande d'offres différenciantes et expérientielles

Le Contrat de Rayonnement Touristique de l'Avesnois et de la Thiérache devra être déposé auprès de la Région enrichi de l'ensemble des délibérations des huit intercommunalités concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la démarche et les termes de ce Contrat de Rayonnement Touristique de l'Avesnois et de la Thiérache, sa stratégie, sa gouvernance ainsi que sa mise en œuvre.

M. QUEILLE explique qu'il souhaite que la CCPT se rapproche de la mairie de Liart afin de poursuivre le Val de serre coté Ardennes. Des démarches avaient été initiées lors de la création du Val de Serre, mais sans suite, visiblement, les positions ont évolué côté Ardennes, ce qui serait un atout pour notre territoire. M. Queille souhaite également travailler sur les autres chemins de randonnée, notamment le GR122, qui passe sur Parfondeval, Rouvroy, Grandrieux, afin de mettre davantage en réseau les sentiers et faire de plus grandes boucles de randonnée.

M. HALLE explique que certains chemins ruraux sont à remettre en état et s'inquiète sur la charge que cela représente pour les communes et la CCPT.

Mme CHRETIEN précise qu'elle a reçu un questionnaire envoyé aux mairies de la part du PETR pour diagnostiquer les besoins (surtout pour les vélos). M. QUEILLE répond que cela s'intègre dans la démarche du CRT, afin de diversifier les offres locales pour la randonnée.

Mme CHRETIEN interroge sur les conditions d'installation d'un camping. Une démarche dans ce sens est initiée par des habitants de Parfondeval, il convient de cadrer cette activité. M. Potard informe que le propriétaire doit faire

une demande de certificat d'urbanisme opérationnel auprès de la commune, puis déposer au besoin un permis de construire ou autorisation de travaux suivant l'ampleur du projet. Estelle précise que lors de l'élaboration du PLUi, certaines parcelles ont été zonées en UI (urbain loisirs) ou NI (naturelle de loisirs) lorsque des projets étaient bien identifiés, mais aucun n'avait été recensé sur Parfondeval. S'il y a nécessité de modifier le PLUi, c'est une démarche non initiée pour le moment, et qui prendrait au moins 2 ans.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n° 6 : Mise en place du dispositif d'aides directes aux entreprises

Le président rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 a profondément modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux. Ainsi, en matière de développement économique, la Région est désormais seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises (hors immobilier d'entreprise relevant du bloc communal et/ou intercommunal). +

Toutefois, en vertu de l'article L.1511-2-I du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région. A ce titre, la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache souhaite accompagner les entreprises locales dans leur création et/ou leur développement.

Aussi, dans le cadre ci-dessus rappelé, la CCPT et la région Hauts de France souhaitent créer un partenariat fort autour des aides directes aux entreprises du territoire de la Communauté de Communes. Le président précise que la METS et les chambres consulaires seront des partenaires techniques privilégiés pour la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Dans le cadre de ce dispositif, la CCPT accorde aux TPE de son territoire, sous les conditions définies par un règlement, des aides afin de financer des projets portant sur des investissements matériels et immatériels (à l'exclusion des aides à la création d'emplois). Il s'agit ici de mettre en œuvre une politique en faveur du commerce et service de proximité, ainsi que l'artisanat, essentiellement pour redynamiser les centres bourgs, sans exclure les villages. Le dispositif sera décliné en 2 types d'aides :

- Aide à la création et reprises d'activités commerciales, artisanales et de services
- Aide au développement d'activités commerciales, artisanales et de services

Lors du conseil communautaire du 12 décembre 2019, les élus communautaires avaient validé sur le principe le dispositif d'aides directes aux entreprises. Le président en rappelle les grandes lignes et précise que le règlement d'opération est annexé à la présente délibération. Après un retard important lié au confinement, le conseil régional a validé le règlement et ladite convention lors de sa commission permanente du 1^{er} juillet 2020. La CCPT avait, de son côté, mis en place un dispositif d'aide spécifique Covid, ce qui a reporté la mise en application de ce nouveau dispositif. Le président propose que ce nouveau dispositif d'aides directes puisse bénéficier aux entreprises locales dès le 1^{er} octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la mise en place du dispositif d'aides directes aux TPE du territoire, tel que proposé.

M. APPERT alerte sur la situation de nombreuses entreprises, qui bénéficient aujourd'hui de report de charges de l'Etat (50% de l'URSSAF) mais qui devront y faire face dans un an. Il pense que la situation sera catastrophique dans l'année qui vient. Estelle Callay alerte également sur l'incidence de cette catastrophe économique sur les recettes fiscales des collectivités, qui vont chuter, le déclin sera en cascade.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n°7 : convention de partenariat CCPT/ METS pour la mise en œuvre du programme territoire d'Industrie

Le président rappelle que le territoire du Pays de Thiérache et la Communauté de communes du Pays de la Serre ont été retenus en 2019 comme Territoire d'Industrie. Afin de mener à bien les actions mises en place dans ce cadre, le territoire a décidé de confier une mission spécifique de « Mise en œuvre du programme Territoire d'industrie de Thiérache et de la Serre » à l'association Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre (METS).

La METS s'engage à mettre en place l'ingénierie nécessaire à la conception et à la mise en œuvre du programme Territoires d'Industrie en particulier par le recrutement d'un chef de projet chargé d'assurer la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme.

Le Pôle Territoires d'Industrie travaillera en étroite collaboration avec le Pôle Réseau des Entreprises Industrielles hébergé à la METS. L'objectif est de provoquer des échanges, des rencontres et donc des synergies avec les structures existantes et le potentiel développement que va initier le Pôle Territoires d'Industries sur le territoire en étant tourné davantage sur les ressources externes.

La METS a proposé aux EPCI adhérentes un programme d'ingénierie, dont le budget prévisionnel est de 160 000 € sur 2 ans (2020-2021). L'état finance une partie des dépenses, via le FNADT, à hauteur de 80 000 €. Le reste à charge est ensuite réparti à part égale entre les EPCI, soit 8000 € par an par EPCI.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention de partenariat avec la METS, pour le financement de l'ingénierie TI.

Estelle Callay explique globalement les démarches initiées et le programme d'actions envisagé (voir détail dans actualité des élus semaine 39). La création d'un guichet unique est une priorité, avec différents outils (base de données, plateforme à jour des disponibilités foncières et immobilières sur les territoires, faciliter l'accueil des familles des salariés...). M. Fricoteaux regrette que lors de la disparition de l'ADA (Agence de Développement de l'Aisne), les EPCI ne s'en soient pas emparés, malgré l'insistance du département. Estelle Callay précise que le EPCI n'étaient pas tout à fait satisfaits des prestations de l'ADA (les zones d'activités de la CCPT n'étaient même pas répertoriées dans leur base de données). Le choix d'une plateforme à échelle Thiérache est privilégiée.

M. Fricoteaux rappelle que la fibre (et donc l'investissement financier de tous les partenaires) est un atout indéniable pour l'implantation des entreprises localement. Il explique qu'il existe la SIMEA, présidée par M. Pascal TORDEUX, qui a pour vocation de renforcer et valoriser le parc de locaux locatifs destinés aux activités industrielles ou tertiaires. Il conseille de se rapprocher de cette structure.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n°8 : Délégation au président du Droit de Prémption Urbain

Le président rappelle que l'ensemble du territoire de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache est couvert par un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), approuvé par délibération du conseil communautaire du 2 novembre 2016.

Le président rappelle que, suite à l'entrée en vigueur du PLUi le 31 décembre 2016, un droit de préemption urbain a été mis en place sur certaines zones de ce PLUi. Ce droit de préemption urbain (DPU) a été institué par délibération du 1^{er} mars 2017. Le rapporteur explique que la délégation de ce DPU au président de la communauté de communes est nominatif et personnel, elle doit être réaffirmée après chaque changement de présidence. Aussi, il convient désormais d'autoriser le nouveau président Jean-François PAGNON à exercer ce droit au nom de la Communauté de communes, et l'autoriser à le subdéléguer.

Il est précisé que cette délégation au président emporte également le pouvoir de déléguer à un des mandataires prévus à l'article L213-3 du code de l'urbanisme, ce droit de préemption sur une ou plusieurs parties des zones

concernées ou de l'accorder à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Cette subdélégation sera favorisée notamment au profit de la commune concernée afin que cette dernière puisse librement agir pour la mise en œuvre des compétences et des politiques communales (logement, voirie, équipements publics...).

M. PAGNON souligne que les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) doivent être envoyées rapidement à la communauté de communes afin que les délais légaux puissent être respectés, surtout lorsque la commune souhaite préempter.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n°9 : création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activités

Le président rappelle la nécessité de créer un emploi d'assistant technique au sein du service assainissement sur un grade d'adjoint technique. Le service assainissement met actuellement en place la télégestion sur les différents postes de travail, ce qui représente un accroissement d'activité significatif. Il en va de même pour les travaux électriques à réaliser aux gîtes et dans la halle de Grandrieux. Il est précisé que cet agent sera associé à l'équipe d'astreinte du service assainissement.

L'agent sera recruté à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2020. Le contrat à durée déterminée sera conclu pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs. L'agent sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire afférente à la grille indiciaire des adjoints techniques et pourra bénéficier du régime indemnitaire applicable aux agents contractuels dans la collectivité. Les congés payés annuels pourront être rémunérés.

Le président précise que pour le moment, l'agent sera recruté pour une durée de 4 mois, soit jusque fin décembre, éventuellement renouvelable.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n°10 : Désignation de représentants de la CCPT au CNAS

Le président rappelle que la communauté de communes adhère au Comité National d'Actions Sociales, pour tous les agents titulaires, contractuels de plus de 6 mois et les agents retraités. Conformément à l'organisation paritaire de cette association, il est nécessaire de désigner, pour les 6 années à venir, de nouveaux représentants auprès du CNAS, qu'il s'agisse du collège des agents, et du collège des élus. Il est proposé de désigner Frédérique LAPLACE comme représentant des agents au sein du CNAS, et Xavier BOULANDE, représentant de la CCPT au sein du collège élu.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n°11 : Paiement de congés payés à un agent titulaire radié des cadres

Le président rappelle que Gérard RENARD, responsable des services techniques, a été radié des cadres de la Communauté de communes au 31/12/2019 pour un départ à la retraite. Il s'avère que le Compte Epargne Temps de cet agent n'a pas été soldé. Aussi un reliquat de 14 jours reste sur ce CET. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser, à titre exceptionnel, le paiement de ces journées de congés, au tarif horaire qui correspondait à l'époque au grade de M. Renard (adjoint technique, 10^{ème} échelon, IB 386 IM au moment du départ en retraite), à savoir un montant brut de 1 519,03 €.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n°12 : Décision modificative n° 1 – Convention de participation de la commune de Montcornet sur travaux de réseaux unitaires

Le président rappelle que la communauté de communes et la commune de Montcornet ont conventionné en 2019 pour permettre le versement d'une contribution financière de la commune de Montcornet dans le cadre de travaux d'assainissement. Lors de la réalisation de ces travaux, est apparu l'opportunité d'effectuer des travaux complémentaires rue de la fontaine.

La participation de la commune de Montcornet pour ces travaux a été à tort imputée sur le budget assainissement. Il convient afin de régulariser cette situation de diminuer le titre émis en 2019 à concurrence des montants non imputables au budget assainissement.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n°13 : Décision modificative n° 1 – Emission de titres suite erreurs de tiers

La communauté de communes a été approché par les services de la trésorerie de Vervins pour partager les renseignements permettant de maximiser le recouvrement des titres émis. Les premières informations échangées ont fait apparaître des erreurs de dénomination sur certains tiers. Afin de permettre le bon recouvrement, il convient d'annuler certains titres avant de les émettre à nouveau à l'encontre des tiers « corrigés »

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n°14 : Décision modificative n° 1 – Fournitures de travaux en régie

Afin de permettre le mandatement des montants engagés de dépenses de fournitures qui seront valorisées en investissement en fin d'année par le biais de travaux en régie, il convient d'ajuster une première fois le budget des gîtes du Val de Serre (qui pour rappel est voté Hors Taxe). Monsieur le Président précise que le coût de l'ensemble des fournitures ne nous est pas encore connu (notamment carrelages, faïences et peinture) et donc qu'une seconde décision modificative pour ce budget sera très probablement présentée au conseil d'ici à la fin de l'exercice.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n°15 : Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le président rappelle que l'article 1650-A du code général des impôts (CGI) prévoit l'institution d'une CIID dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Il précise que la CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, la CIID participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La CIID est composée de 11 membres, soit le président de l'EPCI ou un vice-président délégué et 10 commissaires. Ces commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;

- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission ;

Les commissaires sont désignés pour la durée de leur mandat, il convient donc de renouveler la composition de cette commission, et proposer une liste de contribuables, en nombre double, au directeur départemental des finances publiques.

Les listes suivantes sont validées :

Proposition de commissaires titulaires :

- Véronique DEBRUMETZ (Vigneux Hocquet)
- Hervé LECLERCQ (Morgny en Thiérache)
- Thomas HENNEQUIN (Montcornet)
- Monique LORIETTE (Raillimont)
- Francine LETURQUE (Vigneux Hocquet)
- Yannick NAVEAU (Chaourse)
- Monique COSPIN (Rozoy sur Serre)
- Dimitri COUSIN (La Ville aux Bois les Dizy)
- Martin APPERT (Dizy le Gros)
- José TRIQUENEAUX (Montcornet)
- Claude LEFEVRE (Vigneux Hocquet)
- Eric HALLE (les Autels)
- David VAN DEN HENDE (Le Thuel)
- José FLUCHER (Rozoy sur Serre)
- Alain DIDIER (Brunehamel)
- Yves MEURISSE (Le Thuel)
- Olivier BERTRAND (Dohis)
- Eric BLANCHE (Vigneux Hocquet)
- Arnaud LECLERCQ (Dolignon)
- Etienne COULBEAUT (Clermont les Fermes)

Proposition de commissaires suppléants :

- Rémi GILLET (Raillimont)
- Michel BACHELART (Les Autels)
- Michel TELLIER (Montcornet)
- Mickaël GERLOT (La Ville aux Bois les Dizy)
- Patrice LE ROUX (Noircourt)
- Laurent GARD (Clermont les Fermes)
- Guy LABROCHE (Sainte-Geneviève)
- Mauricette MICHEL (Chaourse)
- Edmond VAN RUYMBEKE (Vincy Reuil et Magny)
- Valérie BERNARD (Chaourse)
- Alain LATOUR (Dohis)
- Mickaël JACQUES (Berlise)
- Joël SAVOY (Brunehamel)
- Pierre BRAEM (Renneval)
- Bertrand VAROQUIER (Rozoy sur Serre)
- Jean-Louis DUPONT (Chéry les Rozoy)
- Jean-François CARLIER (Cuiry-les-Iviers)
- Christelle BERNAILLE (Rozoy sur Serre)
- Jean-Luc VILLAIN (Archon)

- Jean-Marie BOUCHE (Dizy le Gros)

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération n°16 : Demande de subvention pour installation d'un système de vidéosurveillance sur bâtiments intercommunaux (délibération modifiant la délibération du 20 janvier 2020)

Le président rappelle que la communauté de communes essuie depuis de nombreuses années un nombre important de sinistres causés par des tiers délinquants. Le siège a été cambriolé à deux reprises ; les bâtiments de la zone d'activités de la Praille ont été squattés et dégradés ; la déchetterie de Rozoy sur Serre est pillée en permanence, qu'elle soit ouverte ou fermée. Fin 2018, un incendie criminel à la déchetterie a nécessité d'importants moyens de secours et causé de lourds dégâts. Au-delà des dommages financiers, les conditions de travail des agents s'en trouvent fortement dégradées.

La communauté de communes a installé il y a quelques années une alarme dans les locaux administratifs du siège, mais il convient de sécuriser également les bâtiments techniques (ateliers, garages), et les autres bâtiments intercommunaux. En complément du système de vidéo-surveillance installé par la commune de Rozoy sur Serre, le président présente les installations envisagées : des caméras de vidéo-surveillance seront installées dans l'enceinte et aux abords du siège de la communauté de communes, à la déchetterie de Rozoy sur Serre, sur la zone d'activité de la Praille et sur l'aire de camping-car de Rozoy sur Serre. Cette vidéo surveillance sera complétée par une alarme anti intrusion sur les bâtiments techniques et ateliers au siège de la communauté de communes et certains bâtiments de la Praille. Cette action de sécurisation représente un coût estimé à 41 592,86 € HT. La communauté de communes sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2021, à hauteur de 60% du montant HT des dépenses, soit une subvention attendue de 24 956 € et une subvention du conseil départemental, dans le cadre de l'API 2021, à hauteur de 20% soit une subvention attendue de 8 319 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante valide le projet de sécurisation des locaux intercommunaux et sollicite les subventions DETR et API 2021.

La délibération est votée à l'unanimité

Tour de table :

M. BOULANDE explique qu'il a participé à son premier comité de suivi du chantier insertion et recrutement et a constaté que cette expérience est très riche humainement, mais parfois difficile face à la détresse des candidats.

Il informe également qu'il a pris l'attache de l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles pour faire un point sur les activités et projets ; il a constaté qu'il est très difficile de mobiliser les assistantes maternelles, que ce soit pour des informations, des formations, des actions communes. Un important travail de mobilisation est à réaliser.

M. VAN DEN HENDE RAS

M. GERLOT RAS

M. DUFORG souhaiterait avoir un point précis sur le calendrier de déploiement de la fibre sur sa commune, savoir si le programme de travaux a pris du retard. M. Pagnon propose de rencontrer l'USEDA pour point sur l'ensemble des communes, et les informations seront transmises à chaque commune.

M. ELOIRE demande comment faire la demande pour l'enrobé à froid l'année prochaine. La communauté de communes prendra contact avec les communes pour enregistrer les demandes. Estelle Callay précise que l'enlèvement de cet enrobé sera réalisé l'année prochaine sur une demi-journée impérativement et à la zone d'activité de La Praille, afin d'optimiser le temps de l'équipe technique (cette année, cela s'est fait sur une journée et demi, c'est beaucoup trop).

Mme CHRETIEN signale que le logement attenant au Relais de la Chouette de Parfondeval est loué actuellement au gérants du restaurant. Vu le surcroît d'activité et ayant pas mal de route pour rejoindre leur domicile, la commune leur a proposé la location de ce logement à titre gracieux pour le mois d'août, puis 25 % de réduction pendant les 6 prochains mois soit 300€ de loyer. Elle rappelle la demande de M. Bernard Chrétien pour faire barrière visuelle entre sa propriété et la terrasse du Relais. Estelle Callay explique que des devis ont été réalisés, le coût est élevé donc d'autres solutions sont à l'étude. Estelle précise que suite à la demande, l'équipe technique interviendra dans la commune pour le broyage des branches, d'ici 15 jours.

Mme MONARQUE : RAS

M. GARD sollicite un point d'avancement sur le déploiement de la fibre, retour à faire après rencontre avec l'USEDA.

M. LECLERCQ s'inquiète pour l'étude sur les églises, via le groupement de commandes avec les communes de Montcornet et Morgny. Estelle explique qu'une rencontre avec la DRAC est prévue le 30/09, sur chaque site, cette visite permettra de faire le point sur les financements mobilisables, le calendrier de réalisation... en principe, chaque commune paiera sa part d'étude, en sachant que les études sont financées à hauteur de 80% par la DRAC dans le cadre du PACTE. Pour la phase travaux, le taux de subvention dépendra s'ils sont réalisables dans la période du PACTE ou pas (taux bonifié pendant le PACTE).

Mme FRERE : RAS

Mme COLOMBE : RAS

M. FLUCHER demande si la CCPT sera en capacité cette année de poser les illuminations de Noël comme habituellement. M. PAGNON informe qu'un chiffrage est en cours auprès d'une entreprise spécialisée. Si le coût est trop élevé, il sera envisagé de recruter Claude Thorin qui a ses permis nacelle pendant une courte période et louer une nacelle comme depuis 3 ans.

M. FRICOTEAUX insiste sur l'urgence à monter des dossiers auprès de la DRAC car les financements sont très conséquents, peu de dossiers sont déposés et les taux de subvention sont bonifiés.

Dans le cadre de l'expérimentation co-pilotée par le Ministère de l'Education nationale, le rectorat d'Amiens et la direction académique de l'Aisne portant sur les territoires Numériques Educatifs, le département de l'Aisne, tout comme celui du Val d'Oise ont été retenus pour un déploiement d'ampleur en matériel numérique dans les écoles à hauteur de 30 millions d'euros au niveau des deux départements. Dans ce cadre, M. Fricoteaux liste les équipements numériques validés et financés dans les écoles, la totalité de ces équipements est pris en charge par l'Etat (si les écoles ont répondu à l'appel à projet). L'Etat a débloqué 10 millions d'euros pour le plan numérique dans les écoles. Si cela n'est pas encore fait, M. Fricoteaux conseille de prendre contact avec l'ADICA, en charge du dossier.

M. Fricoteaux rappelle que pour les dossiers APV 2020, les travaux peuvent commencer.

Il informe que l'assemblée générale de l'ADICA se tiendra le 16 octobre matin.

Il informe que le nombre de biens immobiliers vendus sur le secteur est en nette augmentation, ce qui est positif pour l'attractivité du territoire.

M. WATTIER : RAS

M. APPERT regrette qu'il n'y ait pas eu de groupement de commande pour l'enrobé à froid, car il aurait souhaité en avoir davantage, quitte à payer. Estelle Callay confirme que les délais n'ont pas permis de faire un groupement de commande (il fallait une délibération du conseil). Estelle propose de mettre en place des dispositifs plus souples pour favoriser la mutualisation, et surtout les groupements de commande, pour ne pas avoir à délibérer systématiquement. D'autre part, M. Appert informe que la fibre sera commercialisable à Dizy à partir du 22/10/20.

M. JACQUES remercie la communauté de communes pour la fourniture de l'enrobé à froid. Il demande s'il y aura un service de fauchage d'arrière-saison pour les chemins communaux. Mme Loriette confirme que cette 2^{ème} fauche n'a pas encore été faite, mais elle est prévue au planning et dans la prestation confiée à l'entreprise Mennesson.

Mme BART : les habitants de la commune se plaignent des dysfonctionnements de leur téléviseur dus certainement aux éoliennes. Estelle explique qu'il faut transmettre les informations aux sociétés éoliennes mais qu'au vue du nombre très important de parc, il est désormais très difficile de trouver quel parc interfère et les demandes sont souvent sans suite.

Mme BART précise avoir eu un souci avec les employés du service technique de la communauté de communes dans le cadre de l'équipe mutualisée. Ils ont déposé des déchets verts dans un endroit de la commune où ils n'y étaient pas autorisés. Estelle précise qu'il s'agit d'un dépôt sauvage utilisé par les habitants de la commune pour les déchets verts, ils n'ont pas été déposés en pleine nature. Cette pratique n'est toutefois pas tolérée, cela a déjà été vu avec le responsable de l'équipe au moment où les faits se sont produits. Mme Bart leur reproche également un manque d'autonomie.

M. LUCE : RAS

M. LABROCHE informe que la fibre est en cours sur sa commune, mais toutes les habitations n'ont pas été faites et il n'a plus de nouvelles de l'USEDA. Un point sera fait comme pour les autres communes.

Il se demande ensuite pourquoi l'aire de camping-car n'est pas équipée de bornes électriques. Il est répondu qu'il n'était pas prévu cet équipement pour éviter les installations de gens du voyage.

M. DIDIER Alain souhaite connaître le coût de l'opération des gîtes et avoir un point d'avancement des travaux. Estelle Callay rappelle que le chantier est sur place depuis novembre /décembre 2019. De nombreux contretemps ont retardé les travaux : drainage à faire autour des gîtes, traitement des remontées d'eau de la cave, démontage de l'isolation suite à intempéries pendant les travaux de couverture, idem suite présence champignons sur les murs... sans oublier le confinement, et la réduction des effectifs liée aux contraintes sanitaires. Les travaux devraient se terminer vers novembre/décembre. Le président estime que ces travaux étaient trop longs pour le chantier, ce qui est décourageant pour les équipes. Il faut des chantiers plus courts. Estelle précise que le budget prévisionnel des travaux était de l'ordre de 140 000 €, subventionné à 60% par l'Etat. Reste à solliciter la Pradet (fonds région) pour compléter le plan de financement. Le montant des dépenses est pour le moment inférieur au prévisionnel, il reste encore tout le mobilier à acheter.

M. NAVEAU : RAS

Mme BERNARD : RAS

M. GUILMART souhaiterait que davantage de services soient mutualisés par la CCPT, notamment l'achat de certains matériels comme des faucheuses, ce qui rendrait service aux petites communes. M. Hennequin précise que les outils de mutualisation ont été présentés dans le schéma de mutualisation réalisé en 2017, il reste à les mettre en œuvre, en fonction des souhaits des élus. Un travail sera fait en 2021 pour avancer sur ce champ.

M. CHARLIER : RAS

M. POTARD : RAS

M. HALLE : RAS

M. LATOUR : RAS

M. VAN RUYMBECKE : RAS

Mme BIENAIME : RAS

MME LETURQUE regrette le manque de communication concernant le Service Public Itinérant. Estelle précise qu'une plaquette d'information est en cours de réalisation, elle devait être distribuée mi-septembre avec le journal mais la CCPT est dans l'attente de la labellisation France Service. Ce sera donc fait courant octobre. Estelle constate également le manque de réseau internet dans certaines communes (surtout Cuiry les Iviers) ce qui pose problème pour la réalisation des démarches. M. BOULANDE note que de nombreux services proposés par la communauté de communes ne sont pas connus par les conseillers municipaux et encore moins par la population d'où l'intérêt de la journée « découverte » du 28 octobre. Et vu le nombre d'inscrits, on peut penser que les élus sont fortement intéressés.

Mme HEDIART : RAS

M. TRIQUENEAUX RAS

M. TELLIER souhaite avoir des informations sur la fréquentation du Relais de la Chouette. Mme CHRETIEN répond que le démarrage est bon et très encourageant, la saison estivale a été très positive. Les habitants, du village reprennent peu à peu leur place après le rush des touristes ce qui laisse présager une activité hivernale, principale crainte de la CCPT. Estelle informe que les nouveaux gérants sont très ouverts à la discussion, et s'adapte selon les remontées de la clientèle, ils s'investissent beaucoup.

M. FAYARD regrette le peu de publicité fait pour le Relais de la chouette. Il estime qu'il faut faire savoir auprès de la population que le restaurant fonctionne bien. M. BOULANDE informe que lors des permanences de l'office de tourisme au sein du Relais, 800 personnes environ ont été accueillies, ce qui est remarquable.

M. QUEILLE RAS

M. HENNEQUIN remercie les services de la communauté de communes pour le groupement de commande des masques et de la solution hydro alcoolique, il salue le travail rapide et efficace.

M. HENNEQUIN explique qu'il a échangé avec M. LEMERET, Président de l'association TACT sur leur projet de rassembler l'école de musique en un seul lieu. M. Hennequin précise qu'il n'est pas opposé à ce changement dans la mesure où il n'a pas à s'immiscer dans les décisions de l'association. Il souhaite toutefois que les parents et élèves soient informés de ce projet et surtout qu'ils y adhèrent. En outre, il précise que la Mairie de Montcornet accueille toujours avec plaisir les élèves et que l'accès à la culture reste fondamental en milieu rural. La communauté de communes travaille activement à la recherche d'un local, le bâtiment de l'ancienne auto-école à la Praille est envisagé mais il est actuellement mis à disposition des professionnels de santé pour le centre de prélèvement Covid.

M. HENNEQUIN informe les élus qu'après l'installation du conseil communautaire, les communes membres ont 6 mois pour délibérer sur le transfert de pouvoirs de police spéciale au président de l'EPCI. Il attire l'attention sur ce délai assez court. Il estime que les maires doivent garder certaines de leurs prérogatives et donc leur pouvoir de police. Estelle précise que ce point sera à l'étude du prochain bureau communautaire. Elle précise également que certains pouvoirs de police sont liés à des compétences transférées à la CCPT, il convient donc de donner de la cohérence à l'ensemble.

Mme LORLETTE : RAS

M. BOULANDE informe qu'un concert de l'orchestre de Picardie aura lieu le samedi 26 septembre 2020 à l'église ST Martin de Montcornet à 20h

Estelle Callay fait lecture à l'assemblée d'un courriel adressé aux élus par le docteur Deballon concernant la nécessité de conserver le centre de prélèvement Covid de Rozoy sur Serre. Il insiste sur les contraintes administratives inhérentes à ce changement de lieu, et sur la nécessité de ne pas décourager les professionnels de santé, qui ne sont pas assez nombreux (ils ne parviennent pas à satisfaire toutes les demandes), et assurent ce service en plus de leur travail habituel. Les élus communautaires assurent que ce centre de prélèvement est une priorité afin de contenir la dégradation du contexte sanitaire. Différentes solutions seront étudiées pour que les professionnels puissent rester sur la Praille.

Séance levée à 00h00

Compte rendu validé par le Président